

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 596 18 juin 1981
Dix-huitième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Eric Baier
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
Marcel Burri
André Gavillet
Yvette Jaggi
Victor Ruffy

Peau de chagrin

Peu de choses à dire sur le projet d'article constitutionnel sur l'énergie soumis au parlement par le Conseil fédéral: une véritable peau de chagrin. L'essentiel du texte tient dans la possibilité offerte à la Confédération d'établir des principes en matière d'économie d'énergie. Or ces principes existent déjà! D'accord, ce ne sont que des conseils proposés aux cantons par Berne sous la forme d'une loi-modèle; mais des cantons les appliquent déjà, plusieurs autres préparent une loi sur l'énergie en s'inspirant de la dite loi fédérale modèle. Il y a même fort à parier que, le temps d'adopter l'article constitutionnel, puis la législation d'application, tous les cantons ou presque auront en main un arsenal législatif suffisant. Par contre ce que les cantons ne peuvent pas faire, parce qu'ils n'en ont pas la compétence, la Confédération se refuse à le faire: prélever un impôt sur l'énergie pour financer des mesures d'encouragement aux économies et de diversification des ressources énergétiques. En matière énergétique, les pouvoirs publics continuent de dépenser beaucoup d'énergie pour savoir comment ne pas en faire trop. Pendant ce temps les producteurs d'électricité dépensent eux beaucoup d'argent pour nous permettre de consommer plus. Toute une politique.

Mauvais augure

Franz Jaeger, l'indépendant saint-gallois, dépose une motion en décembre 1979. Il veut un arrêté urgent prévoyant:

- (1) des prescriptions minimales d'isolation pour les nouveaux bâtiments,
- (2) l'obligation pour les sociétés productrices

d'acheter l'électricité provenant du couplage chaleur-force et l'interdiction de pratiquer des tarifs préférentiels pour les gros consommateurs, (3) une taxe sur les énergies importées pour promouvoir les énergies renouvelables et les techniques d'économies, (4) des subventions accrues pour favoriser la production décentralisée d'énergie. La motion est traitée le 3 juin 1981. Le parlement prend son temps, il n'y a pas urgence. Cent douze députés présents, le problème n'est pas d'importance. La motion est rejetée par deux contre un; le parlement garde son calme. Parmi les arguments avancés: détente sur le marché pétrolier suite aux décisions de l'OPEP; diminution de notre dépendance pétrolière de 79 à 73% au cours des deux dernières années. Tout va donc pour le mieux. Gageons que ces mêmes parlementaires, lorsqu'il s'agira de donner le feu vert à Kaiseraugst, ne manqueront pas de défendre avec conviction la clause du besoin, indépendance à l'égard du pétrole et consommation croissante d'électricité obligent.

URNES

Des lendemains qui légifèrent

Cérémonial immuable des lundis de consultations fédérales: rafales de commentaires autorisés et de réactions plus ou moins officielles qui doivent, suivant les cas — mais la manœuvre ne trompe plus personne — sauver la face ou tirer la couverture à soi. Cartes de la Suisse et distribution des bons points. Ici, bonne note au Peuple souverain après correction de la dictée «égalité des droits» et «protection des consommateurs», sans oublier le zéro de conduite de rigueur aux abstentionnistes. Le soulagement est si grand qu'on ne chicanera pas sur le nombre des irréductibles de l'inégalité (fronts quasiment inchangés depuis 1971), qu'on baissera un voile pudique sur le désaveu cinglant

SUITE ET FIN AU VERSO

Des lendemains qui légifèrent

infligé aux forces de droite mobilisées (et avec quels moyens!) contre la reconnaissance des droits des consommateurs.

Et maintenant? Aux responsables politiques et aux législateurs de tous poils de jouer. En premières lignes, MM. Furgler et Honegger.

M. Furgler a la passion de la norme (juridique); c'est dire s'il met une sainte fureur à légiférer! Voilà qui devrait permettre de concrétiser l'égalité des droits entre hommes et femmes, «en particulier dans les domaines de la famille, de l'instruction et du travail».

M. Honegger ne fait d'ordinaire pas preuve du même zèle «créatif». C'est que la simple application des textes existants lui donne suffisamment de travail, quoi qu'il lui oblige à gérer, avec les moyens du (bon) bord, des domaines entiers de la vie économique et sociale: agriculture, commerce extérieur, formation professionnelle, etc. En toute liberté du commerce et de l'industrie, bien entendu.

AMOUR DES LOIS OU PAS...

Amour des lois ou pas, Fritz Honegger devra bien aller de l'avant en matière de protection des consommateurs. Le peuple et les cantons lui en ont clairement donné le mandat, et les organisations de consommateurs dont le poids a été confirmé ne manqueront pas de le rappeler à l'ordre en cas de défaillance dilatoire.

En clair, il s'agira de mener à chef la très minimaliste révision de la loi sur les cartels, de ressortir du tiroir où M. Honegger vient de la ranger la nouvelle loi sur la concurrence déloyale, et d'achever

enfin l'examen parlementaire du projet de législation sur le crédit à la consommation (en discussion depuis trois ans déjà et pas encore passée devant le conseil prioritaire!)

Et puis, il faudra s'attaquer aux textes dont l'adoption est prévue dans les grandes lignes de la politique gouvernementale, mais en «priorité mineure», c'est-à-dire pour la législation 1983-1987: une loi générale sur la protection des consommateurs, et la révision des dispositions relatives aux conditions générales de vente (délai de réflexion, clauses abusives, etc.).

ENCORE UNE INITIATIVE

Pour compléter le tableau, rappelons que la question d'une surveillance des prix reste ouverte... Par voie d'initiative populaire déposée il y a deux ans, les consommatrices ont demandé l'institution d'une surveillance «structurelle», permanente mais limitée aux prix des seules organisations cartellaires et entreprises «dominantes». Le Conseil fédéral va présenter un contre-projet, prévoyant un système de surveillance «conjoncturelle», qui fonctionnerait seulement en période d'inflation mais pour tous les principaux biens et services, indépendamment de leur fournisseur.

Si M. Honegger a défendu avec une conviction plutôt forcée le projet d'article constitutionnel élaboré par les Chambres fédérales et adopté en votation populaire, la réticence venait moins de sa qualité de membre du parti (radical) qui veut «moins d'Etat», que de son peu d'enthousiasme à la perspective de devoir légiférer.

Bref, sur cette lancée, les consommateurs se disent qu'ils auraient avantage à être tous femmes... Peut-être que les consommatrices tireront mieux leur épingle du jeu difficile de ces prochaines années.

Et si ces lendemains juridiques ne chantent pas pour vous, vous pouvez toujours rêver que vous

continuez le combat. Car si la Suisse a tout juste, ce dernier week-end, remis les montres à l'heure, elle est encore loin d'être en avance sur son temps.

ÉGALITÉ À LA CANADIENNE

Ecoutez par exemple un extrait du nouveau Code de la famille qui vient d'entrer en vigueur au Canada! Où il est précisé que le «célébrant» doit lire aux futurs époux les textes suivants; nous citons (cf. «La Presse», Montréal, 30.4.1981):

«Les époux ont, en mariage, les mêmes droits et les mêmes obligations. Ils se doivent mutuellement respect, fidélité, secours et assistance. Ils sont tenus de faire vie commune.

» Chacun des époux conserve, en mariage, ses nom et prénom; il exerce ses droits civils sous ces nom et prénom.

» Ensemble, les époux assurent la direction normale et matérielle de la famille, exercent l'autorité parentale et assument les tâches qui en découlent.

» Les époux choisissent de concert la résidence familiale.

» Les époux contribuent aux charges du mariage en proportion de leurs facultés respectives. Chaque époux peut s'acquitter de sa contribution par son activité au foyer.»

Haut les cœurs!

PS. Pour mémoire et pour prendre note que certaines litanies très à la mode n'envoûtent plus sans autre citoyennes et citoyens. Bulletin d'information de la très patronale Société pour le développement de l'économie suisse, Sdes (n° 22, 2.6.1981): «En vue de la votation fédérale du 14 juin, aussi bien le Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie que l'Union centrale des associations patronales suisses (ainsi que les libéraux et radicaux suisses. Réd.) se sont prononcés contre l'insertion dans notre Constitution d'un nouvel article sur la protection des consommateurs. Le refus des milieux économiques s'explique essentiel-

lement par des objections de principe à l'égard de nouvelles interventions de l'Etat qui ne se justifieraient pas matériellement, étant donné que les dispositions constitutionnelles et légales actuellement en vigueur garantissent une protection suffisante du consommateur. Une interprétation extensive de l'article constitutionnel risquerait de donner naissance à de multiples activités de l'Etat qui viendraient gonfler les dépenses publiques et l'effectif des fonctionnaires; il en résulterait une indésirable mise sous tutelle du citoyen.»

NOTES DE LECTURE

Le partage

La qualité première et acquise de Gabrielle Nanchen, c'est l'authenticité. «Incapable de jouer aussi bien que mes concurrents, j'ai été amenée à présenter mon propre personnage.»

L'authenticité toujours dérange. Que veut-elle? Quelles sont ses références répertoriées: mère de famille, femme politique? Pour un peu, on lui reprocherait de ne pas savoir choisir, de courir après deux lièvres, elle qui a su affirmer, sans conformisme, ses choix et son échelle de valeur.

La sollicitation d'un éditeur fait que Gabrielle Nanchen s'explique et esquisse des propositions politiques en un livre solide de cent nonante-deux pages, qu'elle illustre en couverture et qui répond au titre à consonnances claudéliennes, «Le Partage»¹.

Livre sans phraséologie parce qu'il part d'une expérience vécue dans son quotidien.

SANS PROFESSION

Le prosaïsme: nettoyage, lessives. Ce travail fantôme (selon la formule d'Illich) qui permet à l'homme d'être entièrement disponible pour son activité salariée dont il rentre légitimement fatigué.

Gabrielle Nanchen en parle, sans aigreur, mais pour souligner le poids de ces tâches ménagères, travail non rétribué, allant de soi, comme tel méprisé.

La femme qui n'exerce pas une activité lucrative est dite «sans profession»; son travail principal, ménagère ou mère de famille, est à la fois exalté dans les discours politiques, mais jugé peu sérieux par les hommes politiques qui ne l'affichent pas sur les listes électorales, demandant à la candidate d'indiquer son ancienne profession.

Ménagère, ce n'est pas non plus une profession selon la pratique de l'assurance-invalidité qui ne repose que sur des critères économiques. La ménagère n'a donc pas droit à une rente, à moins de répondre aux définitions de l'impotence.

La législation, que Gabrielle Nanchen connaît bien, révèle ainsi de mille et une manières, non pas des discriminations comme on le dit toujours, mais une non-prise en considération.

La machinerie électro-ménagère a incontestablement allégé le travail de la femme à la maison, mais souligné aussi l'importance des tâches non créatrices, sans qualification, pour manœuvres. Paradoxe, l'homme aurait désormais et le temps et la faculté de prendre sa part, même sans apprentissage. Le linge est marqué, facile à trier selon les températures recommandées; une machine à laver n'est pas plus compliquée que le tableau de marche d'une voiture. Pourtant le tabou subsiste.

Gabrielle Nanchen esquisse des solutions. Comment permettre à la femme de poursuivre une activité professionnelle qualifiée, comment permettre à l'homme de jouer son rôle dans l'éducation et le ménage? Tout tourne autour de l'aménagement du temps libre: travail à temps partiel alterné, et surtout réduction généralisée du temps de travail.

Quelques signes de changements des mœurs permettent de penser qu'il ne s'agit plus là d'utopie, mais de l'approche possible d'une autre civilisation. Le partage des tâches s'observe dans de nombreux couples jeunes, la diminution volontaire du

temps d'activité est recensée dans de larges secteurs professionnels, la psychologie même vulgarisée a permis de redéfinir les images toutes faites de la virilité et de la féminité.

Les conditions économiques et sociologiques sont bonnes. Quelle finalité donner à la diminution du temps libre (voir les réflexions de Gorz, celles de Kappeler à propos du nouveau programme du parti socialiste)?

Temps libre récupéré par l'industrie des loisirs, ou temps libre pour la redécouverte des activités créatrices, dont en premier lieu une autre manière familiale de vivre en commun?

Gabrielle Nanchen, selon son expérience, pose une des questions politiques essentielles d'aujourd'hui, en un livre d'une écriture directe. Toujours la même authenticité.

A.G.

¹ Editions P.-M. Favre, Lausanne, 1981.

REÇU ET LU

Bührle dans le collimateur

Pour les 75 ans d'activité des marchands de canons bien connus, Bührle père et fils, une petite plaquette d'anniversaire pas comme les autres. Cinq journalistes suisses allemands ont décortiqué le mythe, fait œuvre d'historiens, jeté les bases d'un débat renouvelé sur tout le système qui permet l'exportation d'armes helvétiques. Un petit ouvrage de 176 pages de salubrité publique («Bührle-Saga», Limmatverlag, Zurich, 1981). Un avant-goût de cette petite somme dans le périodique «Zeitdienst» (n° 23 — adresse utile: c.p. 195, 8025 Zurich) avec la reproduction de quelques bonnes pages. Quatre ou cinq pages de souvenirs de travailleurs employés par Bührle, sur la base de la documentation réunie dans la «Saga», dans le dernier numéro du magazine du «Tages Anzeiger» (n° 24).

Déchets nucléaires: experts tous azimuts

Alléluia! Nous venons donc d'être gratifiés d'un long communiqué concernant la réduction du programme de recherches géologiques de la CEDRA. Comme tout est très complexe dans le domaine du nucléaire, rappelons qu'il y a d'un côté la CEDRA (coopérative comprenant la Confédération et les grandes compagnies productrices d'électricité et de déchets nucléaires) qui est chargée de trouver une solution au problème encore non résolu du stockage des dits déchets, et de l'autre côté un groupe de travail, institué par la Confédération et composé d'une brochette de hauts fonctionnaires qui, comme chacun le sait, ne sont pas particulièrement antinucléaires. Ce groupe de travail vient de déposer son troisième rapport d'activité: d'où conférence de presse et communiqué.

On apprend donc que la CEDRA n'arrivera pas à terminer et à exploiter les douze forages prévus avant 1985, date fatidique à laquelle preuve doit être fournie que le stockage des déchets est possible en Suisse. La CEDRA réduit son programme à quatre ou six forages. Pour compenser ce manque d'informations géologiques, la CEDRA pousse ses recherches du côté des barrières artificielles capables d'empêcher la diffusion des éléments toxiques: si la prison n'est pas sûre, qu'au moins les cellules soient de bonne qualité!

Tout cela est sans grande importance: DP a déjà expliqué pourquoi ces sondages ne servent à rien (DP 566). La CEDRA est prise à ses propres promesses, si stupides soient-elles. Mais ce qui reste admirable à travers tous ces communiqués, c'est le langage utilisé par les responsables. Citons le début du communiqué de l'Agence télégraphique suisse: *Le programme de recherches géologiques réduit mis en route par la CEDRA suffira pour apporter la preuve d'ici fin 1985 qu'il existe une solution*

pour l'entreposage définitif des déchets radioactifs. C'est ce qu'on peut lire dans le rapport du groupe de travail de la Confédération... etc.

Admirable! Ce groupe de travail a donc décidé que la preuve sera apportée... Et si cette recherche montrait que les stockages sont impossibles? Voilà une éventualité qui n'effleure pas ces Messieurs. Et le texte du communiqué insiste encore: *Le groupe de travail estime que le programme de recherches géologiques réduit suffira pour démontrer d'ici fin 1985 qu'il existe une solution pour la gestion des déchets radioactifs.* Dans toutes les disciplines scientifiques, y en a-t-il une autre où les chercheurs

passent leur temps à démontrer plutôt qu'à montrer, à prouver plutôt qu'à éprouver?

La fin du communiqué se fait rassurante: *Les autorités fédérales contrôleront soigneusement toutes les activités de la CEDRA. Les autorités fédérales? C'est-à-dire le groupe de travail qui «estime que le programme de recherches... etc.»* Et la toute dernière phrase: *En 1985, le Conseil fédéral se déterminera sur la garantie de la gestion durable et sûre.* Vous pouvez être bien tranquille que le Conseil fédéral d'alors se fera conseiller. Et conseiller par qui? Eh bien par le groupe de travail qui «estime que le programme de recherche... etc...».

Le cube magique

La Coopérative pour l'entreposage des déchets radioactifs (CEDRA) doit donc faire la preuve d'ici 1985 qu'il est possible d'enfouir sans risque les résidus radioactifs. Or la CEDRA a de la peine à creuser ses trous; les communes choisies ne montrent guère d'enthousiasme, ce qui n'est pas étonnant au vu des postulats et des méthodes de travail de la CEDRA (voir plus haut).

La coopérative vient de trouver une issue: au lieu d'enterrer, stocker au niveau du sol, dans des entrepôts. C'est ce qu'on appelle des «bar-

rières artificielles»; des blockhaus disséminés dans le paysage, et le tour est joué.

Tant qu'à faire la CEDRA devrait continuer sur sa lancée: pourquoi, au lieu de concentrer les déchets dans quelques lieux, ne pas les distribuer par immeuble?

A chacun son petit cube de résidus au prorata de sa consommation d'électricité. On construit bien des abris anti-atomiques, alors pourquoi pas une salle réservée aux déchets nucléaires? Et puis, les citoyens, vivant concrètement l'ère atomique, seraient mieux à même de décider s'il faut maintenir et développer les centrales. Vous voulez vous débarrasser des effets? Alors supprimez la cause.

J.-D.D.

PROFILS

Secrétaires syndicaux

Les hommages se sont multipliés dans toute la presse helvétique et pas seulement dans les publications sympathisantes, de gauche: la mort, à l'âge de nonante ans, de Robert Bratschi, l'un des dirigeants «historiques» du mouvement syndical helvétique, ne pouvait pas passer inaperçue. Bratschi

avait été secrétaire général, puis président de la Fédération suisse des cheminots (SEV). Son successeur est connu depuis peu: le choix de Jean Clivaz crée un vide dans l'équipe restreinte des secrétaires de l'Union syndicale suisse. Les offres d'emploi ont déjà paru dans les hebdomadaires syndicaux. Le remplacement de Clivaz au poste important de rédacteur de la «Revue syndicale suisse», d'antenne romande de l'USS, d'émissaire helvétique aux travaux de l'Organisation interna-

tionale du travail, pour ne citer que ces chapitres-là du cahier des charges, sera l'occasion d'une prise de température de la principale centrale ouvrière suisse.

Au cours du même congrès d'Interlaken où les cheminots ont porté Jean Clivaz à leur présidence, trois nouveaux secrétaires fédératifs ont été élus, Antoine Cochet, Gabriele Chiesi et René Zimmermann. Une nouvelle génération prend la relève, mais de Bratschi à Zimmermann et ses deux collègues en passant par Clivaz, certaines constantes retiennent l'attention. Par exemple, tous les cinq, ils ont été des cheminots actifs aux CFF avant d'entrer au service de leur syndicat. Pas de voie directe qui permette de sauter directement de la scolarité aux responsabilités syndicales. Ce passage obligatoire doit marquer à coup sûr plus profondément qu'on ne le pense toute une orientation politique.

Examinons le «curriculum vitae» des trois nouveaux élus, comme de juste en Helvétie représentant chacun d'une langue officielle, mais ayant fait chacun un séjour dans un service ferroviaire d'une autre région linguistique. Deux sont entrés dans la vie professionnelle à seize ans, le troisième avait dix-sept ans. Adhésion rapide au syndicat, interruption de la «carrière» (prometteuse) et accession à la responsabilité de permanent syndical entre 26 et 29 ans (Robert Bratschi avait 28 ans lorsqu'il est devenu secrétaire de la VSEA, une association qui s'est fondue dans la SEV en 1920).

Au moment des remerciements au congrès, Cochet a cité Hermann Greulich, père du mouvement syndical suisse, Zimmermann a cité Henri Pestalozzi. Quant à Chiesi, il n'a pas manqué de noter que le secrétariat de Bellinzona (pour le reste de la Suisse le secrétariat est à Berne), s'occupe de tous les membres de langue italienne dans toute la Suisse, donc d'un certain nombre de travailleurs étrangers qui sont des membres à part entière.

Inutile de dissenter sur le mouvement syndical suisse sans tenir compte de constantes, pas seulement inscrites dans les textes, mais dans la vie même des militants, à tous les niveaux.

POINT DE VUE

On informe à Chernex

La municipalité de Montreux a étudié un nouveau plan de zone. Ce plan est présenté par fragments à la population. Ce mardi 2 juin à la salle de gymnastique de Chernex, on informe donc sur les projets concernant une partie des «hauts» de la commune montreu-sienne.

Il y a bien du monde dans la salle. C'est que beaucoup de gens veulent savoir comment on va aménager le territoire. Ça les concerne. Pour la séance, la municipalité est représentée par deux municipaux et quelques chefs de service. Mais l'information principale sera présentée par un Monsieur de Lausanne, probablement un architecte sortant d'un de ces multiples bureaux de planification en tous genres.

Ce Monsieur s'est donné la peine de se balader pendant deux semaines sur le territoire qu'il devait aménager. Il le connaît donc parfaitement. Bien mieux que les gens qui y habitent et qu'il n'a bien sûr pas eu besoin de consulter pour mijoter son projet. Ces gens-là, même ceux qui ont passé leur vie sur place, n'y connaissent pas grand-chose; ils n'ont pas les diplômes adéquats.

ZONES EN ATTENTE

Certaines zones qui étaient sans «affectation spéciale», doivent devenir des zones «intermédiaires». Mystères des définitions. Des zones «en attente». On pourra y faire plus ou moins n'importe quoi à condition d'y mettre certaines formes. C'est-à-dire recourir à des plans de quartier qui devront être élaborés par des gens compétents comme ce Monsieur de Lausanne; on mettra ces plans à l'enquête et quand la

municipalité aura balayé toutes les oppositions, la construction pourra commencer.

Car c'est là le hic: comment construire toujours davantage de routes et de maisons en donnant l'impression de le faire avec un certain ordre. Un gros monsieur dans la salle se pose du reste cette question très ouvertement; et il affirme du haut de sa grande compétence que l'agriculture, dans la région, c'est terminé, qu'il ne reste plus qu'à construire, construire, encore construire. Le Monsieur de Lausanne veut d'ailleurs que la commune de Montreux s'équipe pour loger 28 000 personnes. Il y en a moins de 20 000 aujourd'hui et la population semble rester assez stationnaire. Mais cela n'est que péripétie. L'avenir, le Monsieur de Lausanne connaît; il est planificateur.

LE MORT PARFAIT

Dans la salle, il y a tout de même un peu de brouhaha. Des gens se demandent pour quelle raison on veut construire toujours plus alors que beaucoup d'appartements demeurent inoccupés. L'explication? Les résidences secondaires, ou autres, ça rapporte. Ça fait des gens qui paient beaucoup d'impôts. L'idéal, c'est les vieux qui viennent mourir dans la commune, car ça fait des droits de succession à encaisser. Le mort parfait, c'est celui qui n'a pas de descendant ni d'héritiers. La commune peut alors tout ramasser et s'enrichir. Ça fait le bonheur des vivants, car il a été ainsi possible de baisser le taux de l'impôt communal. N'est-ce pas une preuve que le système est efficace? N'avons-nous pas une municipalité hors du commun? Les échéances à plus long terme, tout le monde, au moins à la municipalité, semble s'en balancer. Quelqu'un se risque à engager le débat sur ce point. Peine perdue. Nos descendants se débrouilleront avec les miettes du festin.

Pierre Lehmann.

Des hommes et des bêtes

Dans *24 Heures*, article de M.H.-C. Tauxe, qui s'en prend à la confusion mentale en général et à la lutte contre la vivisection en particulier.

Coupables, selon lui, les adversaires de la vivisection:

1. d'avoir apposé sur les murs de nos gracieuses cités une affiche proposant à gauche un Noir torturé et à droite un animal vivisectionné;
2. de se donner un alibi, les dispensant de lutter contre l'injustice faite à l'homme.

L'affiche serait «de mauvais goût» — et certes, venant de l'ancien rédacteur de la *Gazette littéraire* et de la *Gazette de Lausanne*, où il avait pris la succession du regretté Jean Nicolier, le reproche ne saurait être récusé.

Des esprits vétilleux et chagrins objecteront peut-être que la vivisection non plus, ça n'est pas de très «bon goût» (pour ne rien dire de la torture)...

A quoi il est facile de rétorquer qu'elle ne s'étale pas dans nos rues, qu'elle (s) se fait (se font) discrètement.

Quant au fait que les adversaires de la vivisection sont par ailleurs indifférents aux souffrances de l'humanité, c'est une évidence qui ne se discute même pas!

A propos: on a peu vu M. Tauxe, ces derniers temps, dans les différentes actions de *Terre des Hommes*, d'*Amnesty International*, etc. Serait-ce qu'il est malade?

Toujours sur le thème des souffrances infligées aux animaux, on lira avec intérêt un article de Maurice Agulhon intitulé: *Le sang des bêtes* (in: *Romantisme*, revue du XIX^e siècle, n° 31, 1981). On y rencontrera notamment *Grammont*, qui en 1850 fit passer la première loi pour la répression des mauvais traitements infligés aux animaux — appuyé par *Victor Schoelcher* (Panthéon! une rose de Mitterand), qui attacha son nom à l'abolition de l'esclavage et tenta d'obtenir l'abolition de la peine

de mort. Sans compter *Marguerite Durand*, militante féministe, fondatrice de *La Fronde*, qui d'autre part fonda aussi le cimetière pour chiens d'Asnières, estimant que «la volonté de plaindre et de défendre ceux qui sont brimés, à un degré quelconque, ne se divise pas». Soutenue par Michelet et Victor Hugo!

D'un côté, des hommes aussi décriés que Hugo et Michelet; de l'autre, un homme d'autant de goût que M. Tauxe: le cœur ne saurait balancer — la raison, même confuse, non plus.

* * *

Je suis navré, mais j'avoue que je ne comprends pas!

Ainsi donc, sur le dernier crédit de quelques centaines de millions, votés pour l'acquisition de «Tigers», les socialistes se sont abstenus. A l'exception de Christian Grobet, de Jean Ziegler et d'un socialiste suisse-allemand, dont j'ai malheu-

A SUIVRE

Les importateurs suisses d'automobiles sont heureux et le font savoir: on a plus vendu de voitures neuves en mai 1981 qu'en mai 1980 (+ 3%), l'augmentation est même générale pour les cinq premiers mois de l'année en cours. A propos d'importations de voitures, la «Schweizerische Handelszeitung» du 4 juin publiait dix pages concernant pourquoi les constructeurs japonais seront les numéros un mondiaux dans dix ans. Pour une fois, une documentation précise et claire sur le «miracle» (automobile) japonais.

* * *

Les trois quotidiens romands constituant le «pool» publicitaire appelé «Groupe romand» ont fait contrôler leur tirage. Une hausse plus ou moins sensible, la plus forte progression étant enregistrée par la NRL («Nouvelle Revue de Lausanne») qui a gagné 944 exemplaires (actuellement: 9050) depuis 1977 et accède ainsi au seizième rang des tirages en Romandie (quotidiens), laissant dorénavant les

reusement oublié le nom. Encore une fois, s'ils avaient voté *pour*, estimant la dépense nécessaire, j'aurais compris. Après tout, je suis mal renseigné et je paie des représentants pour qu'ils soient mieux renseignés que moi! Mais non: ils se sont abstenus, nous dit-on, pour ne pas indisposer les radicaux, dont ils sollicitent l'appui pour l'élection d'un socialiste à la chancellerie de la Confédération...

A mon avis, c'est ainsi qu'on ruine la démocratie. J'irai plus loin: s'il y a eu, en Allemagne, tout d'abord un mouvement «APO» (Ausser parlamentarische Opposition), puis une RAF (Rote Armee Fraktion) et des terroristes, c'est très certainement, en partie, pour des raisons de ce genre: un parti socialiste renonçant peu à peu à toute opposition fondamentale — renonçant à son rôle historique d'opposition à la guerre, au militarisme, etc.

J.C.

deux dernières places au «Journal d'Yverdon» (8652 exempl.) et au «Courrier» (8556 exempl.) à Genève. Le «Journal de Genève» (19 323 exempl.) et la «Gazette de Lausanne» (10 091 exempl.) conservent leur rang, le 9^e et le 14^e.

* * *

«Viva», journal grison issu du mouvement de 1968, vient de publier son numéro 50 et fait un bilan. La base du groupe de soutien s'est réduite par le départ des membres du parti socialiste. Ceux qui sont restés ont constitué un nouveau parti représenté par un élu au sein des autorités de Coire. Le collectif Viva espère recruter de nouveaux membres, mais il lui faudra retrouver l'enthousiasme d'autrefois.

* * *

A l'occasion de l'assemblée générale des actionnaires de la maison Saurer à Arbon, le «St. Galler Tagblatt» a publié une biographie détaillée des sept membres du conseil d'administration de l'entreprise. Un effort intéressant pour informer sur les patrons d'une industrie importante de la Suisse orientale.

«Illustré» du 13.5.81. Le chef du Département de justice et police du canton de Vaud, le libéral Jean-François Leuba répond à quelques questions posées par le journaliste Florian Rochat.

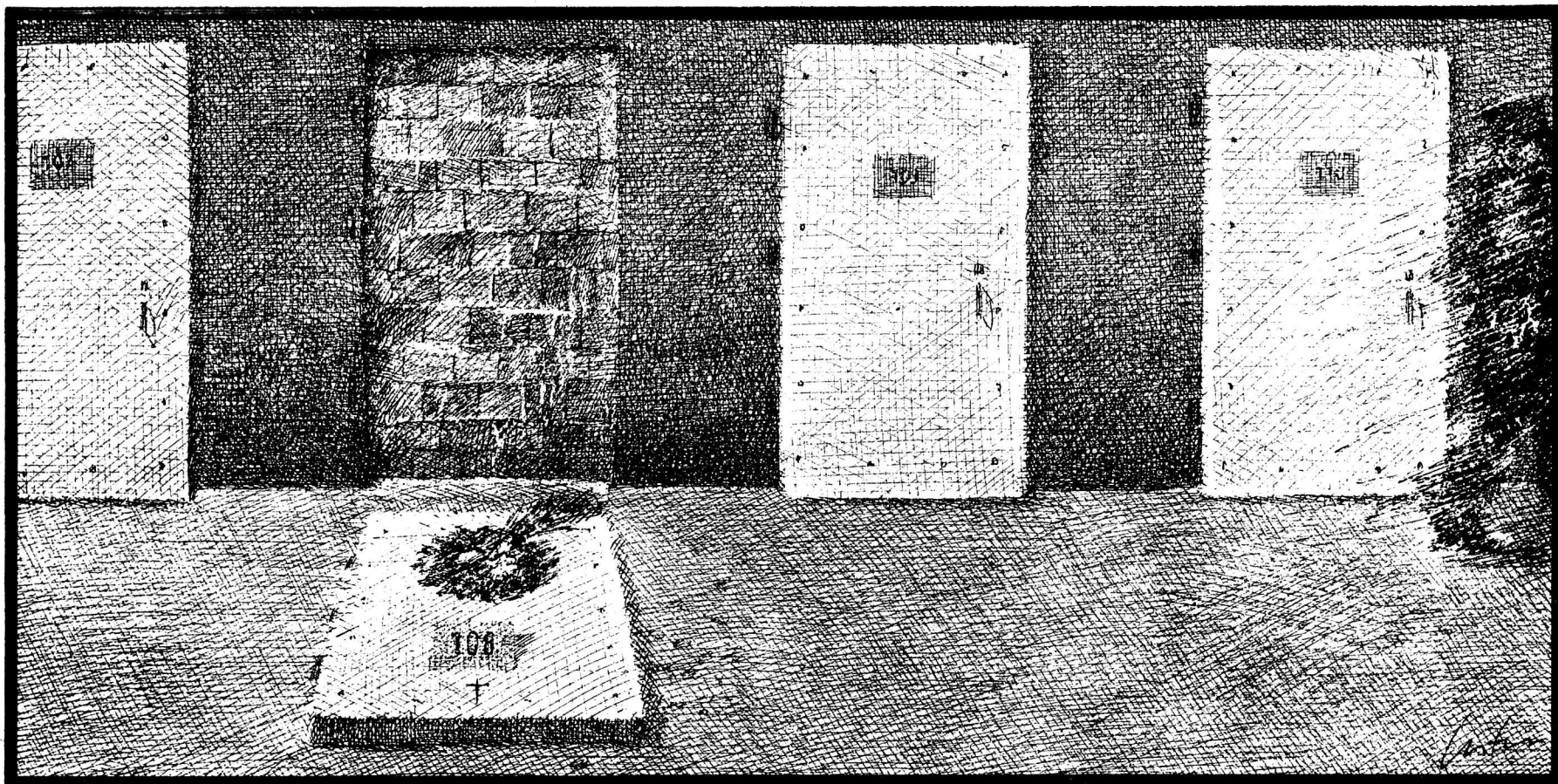
Six morts en cinq mois dans les prisons vaudoises dont la moitié au moins par suicide. Le Groupe Action Prison stigmatise les conditions de détention.

Question: Selon vous, comment ce phénomène des décès dans les prisons est-il ressenti dans l'opinion publique?

J.-F. Leuba: Ecoutez, j'ai un excellent ami qui se faisait du souci au sujet de ces questions, pensant que ce n'était pas très bon pour moi politiquement. Il s'en est ouvert à plusieurs personnes autour de lui. Toutes les réactions ont été

de dire: «Finalement, c'est un bon débarras, cela évite une mort lente et douloureuse à ces toxicomanes quand ils se suicident.» Je ne dis pas que c'est mon avis, car il faut créer les conditions pour éviter de tels décès. Mais je vous dirai très franchement que je suis personnellement plus inquiet de la série d'évasions que nous avons eue ces derniers temps que de ces décès dont, encore une fois, certains ont une cause naturelle. Qu'il y ait pour nous une responsabilité morale à éviter que ces gens meurent en prison, c'est certain. Mais l'éviter absolument, c'est exclu. C'est comme si vous disiez aux médecins: «Dès aujourd'hui, vous devez empêcher les gens de mourir!»

Ce qui est bon pour Jean-François Leuba est bon pour les prisonniers.



Logement: ça commence par des lettres...

Pas besoin d'être devin pour l'avancer: le logement sera l'un des points chauds de la politique sociale de ces prochains mois. Non seulement en raison des augmentations prévisibles des loyers, non seulement en raison du manque de logements (à des prix raisonnables) qui gagne peu à peu toutes les agglomérations d'une certaine importance (selon le dernier pointage publié par «La Vie économique», la construction de logements neufs, en 1980, a accusé une régression de 15,6% dans les cinq grandes villes suisses par rapport à l'année précédente), mais aussi par le fait du climat qui s'est installé entre les locataires (les Suisses, un peuple de locataires, comme on sait) peu à peu conscients de leurs droits et des propriétaires de plus en plus convaincus qu'ils tiennent le couteau par le manche.

Le «Droit au logement», organe de la Fédération romande des locataires (n° 31 — adresse utile: Borde 28 bis, 1018 Lausanne), citait récemment des passages d'une lettre reçue par un locataire neuchâtelois qui demandait à sa gérance des renseignements sur des points précis — réponse de la gérance en question: «Votre lettre du 19 courant a retenu ma meilleure attention. Lorsqu'on cherche un arrangement amiable, on commence par éviter de fixer un ultimatum. Décidément, vous avez autant de psychologie qu'un singe a d'aptitude pour jouer du piano. Vous perdez une heure de travail pour discuter d'une part proportionnelle de Fr. 4.50 de réserve de revision de citerne. Et en plus de cela vous voulez m'apprendre mon métier en me disant que telle chose est légale ou illégale. Pour qui me prenez-vous, Monsieur?»

De tels excès sont probablement encore rares. Mais ailleurs la coupe est pleine. Et il suffirait d'un rien... Voyez cette importante régie genevoise qui profite de la situation d'un demandeur d'appartement pour lui infliger un petit cours de politique de la construction:

JULLIARD & BOLLIGER

GENÈVE

Madame,

Vous avez bien voulu vous adresser à nous pour résoudre votre problème de logement et nous vous en remercions. Disons d'emblée toutefois que nous n'avons pas la possibilité pour l'instant de vous offrir:

un appartement de 4 pièces

que vous recherchez et à ce sujet nous nous permettons deux remarques:

1.- : Contrairement à ce qu'on entend souvent dire, il serait tout à notre avantage de pouvoir régulièrement augmenter notre portefeuille d'appartements. C'est notre travail et notre raison d'être. Mais depuis plusieurs années maintenant la politique s'est chargée de diriger l'activité de construction dans notre canton, et le résultat est hélas évident: crise ou simplement pénurie, car les désirs contradictoires exprimés par certains, exploités par les politiciens, ont paralysé la construction, raréfié les terrains, allongé démesurément les délais d'autorisation de construire et renchérit la construction au delà de toute raison. Il est donc inévitable que les blocages efficaces introduits ainsi entraînent le ralentissement constaté aujourd'hui.

2.- : Contrairement à ce que pense la majorité des citoyens, qui sont bien logés, et qui par conséquent votent ces lois ou formulent ces exigences contradictoires qui bloquent la construction, la solution du problème des gens qui, comme vous cherchez un nouveau logement, ne peut pas être trouvée par la mise sous tutelle de l'industrie du bâtiment. Aucune activité économique ne peut se développer dans les entraves et les restrictions. Et l'Etat, dont on attend volontiers dans certains milieux qu'il se substitue à l'économie privée, l'Etat dont on dit qu'il pourrait apporter la solution finale, l'Etat fonctionne lui aussi selon les mêmes règles: il ne peut pas subventionner tout et sans arrêt, faute d'épuiser les possibilités des contribuables.

Le logement des genevois est un problème qui nous concerne tous. Nous avons sans doute tendance à n'en être conscient que lorsque, comme c'est votre cas maintenant, nous sommes nous-mêmes à la recherche d'un appartement. C'est donc une situation qu'il faut essayer de maîtriser, non pas avec des slogans faciles et des tricheries législatives, mais en soutenant avant tout la construction de nouveaux logements.

Soyez certains que nous ferons notre possible pour travailler dans cette direction et soutenez les efforts de tous ceux qui, comme nous, se consacrent à cette tâche difficile. C'est le meilleur moyen de résoudre aussi votre propre problème.

Dans l'intervalle, nous gardons bien sûr votre demande en note et ne manquerons pas de vous communiquer toute proposition que nous pourrions vous faire.